

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DAC 272** Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du Théâtre du Châtelet (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article L. 2124-31 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article L. 621-29-8 du Code du Patrimoine ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose une convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du Théâtre du Châtelet (1er) ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 24 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le projet de convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du Théâtre du Châtelet (1er), joint en annexe, avec la société JC Decaux.

Article 2 : La recette sera imputée au chapitre 70, nature 70388, rubrique 313, du budget de fonctionnement Ville de la Direction des Affaires Culturelles.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**